

Environnement | Moustique tigre : la Charente-Maritime doit trouver de nouveaux moyens de lutte



En matière de lutte contre le moustique, le Département de Charente-Maritime en connaît un rayon, avec la présence de l'insecte depuis des siècles dans ces nombreuses zones marécageuses. Depuis 1969, le Conseil général mène la lutte à travers un service dédié, devenu au fil des ans l'Établissement Interdépartemental de la démoustication (EID). Un organisme interdépartemental car rejoint par 4 autres départements : la Gironde, la Vendée, la Loire Atlantique et le Morbihan. Mais cette entente cordiale est en train d'imploser.

L'arrivée du moustique tigre sur des territoires où il ne se trouvait pas il y a encore un an change la donne en grande partie. En Charente-Maritime, il est arrivé cet été, a annoncé la conseillère départementale Dominique Rabelle (canton de l'île d'Oléron), lors de la session de fin d'année du Département. « Les premiers foyers avérés ont été détectés à Saintes et à Nieul-les-Saintes et ont demandé de gros moyens », a expliqué celle qui est aussi présidente de l'EID. Plutôt habitué à la démoustication des moustiques locaux, concentrés dans les zones marécageuses, l'EID se retrouve bouleversé dans son organisation et surtout, les nouvelles actions à mener contre la version Tigre de l'insecte demande des moyens financiers plus conséquents. « La lutte contre cet animal diurne, nuisant et urbain nécessite de faire du porte à porte pour démoustiquer les habitations une par une, contrairement à son cousin local qui reste dans les zones de marécages », explique Dominique Rabelle. « Sa récente implantation sur nos territoires a complètement bouleversé l'équilibre budgétaire des Départements. Ces derniers ne sont plus en capacité de fournir des moyens opérationnels », poursuit l'élue, rappelant que la démoustication est un service public « non compensé par l'Etat ». Le coût de la campagne de Saintes aurait notamment provoqué de vives discussions entre les différents représentants de Départements.

Un cumul de contraintes financières, administratives et législatives

Mais le manque de moyens n'est pas le seul problème : « La loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République, NDLR) a entraîné une nouvelle organisation territoriale. Aujourd'hui, l'EID repose sur trois Régions, trois Agences régionales de santé (ARS) et trois Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Ça pose de gros problèmes d'organisation ». Et ce n'est pas fini : « Un projet de décret modifie complètement la gouvernance de la lutte contre le moustique Tigre, en prévoyant de la confier à l'Agence régionale de santé (ARS) à compter du 1^{er} janvier 2020 », explique Dominique Rabelle. La lutte pourrait donc être déléguée à des organismes privés. Face aux cumuls de contraintes, la Vendée et la Loire Atlantique ont décidé de jeter l'éponge. Ils quitteront l'EID en 2019 pour confier la lutte à d'autres

organismes.

De son côté, la Charente-Maritime ne compte ni laisser la main, ni se séparer de ses 17 agents de terrain dévolus à la démoustication. Reste à trouver un moyen de continuer la lutte. « Nous discuterons en 2019 de savoir si nous faisons un syndicat mixte avec la Gironde et Bordeaux Métropole, ou bien si nous étudions une autre opportunité », indique Dominique Rabelle.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : James Guathany, CDC

Publié sur aqui.fr le 29/12/2018

[Url de cet article](#)